

**Province de Québec  
Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le mardi 11 octobre 2016 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES : M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

30 personnes assistent à la séance.

**2016-10-256      OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 29

Adoptée à l'unanimité

**2016-10-257      MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification : retrait du point 6.1

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

**2016-10-258      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016**

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

### **2016-10-259**      **DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de septembre 2016

### **2016-10-260**      **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des déboursés de septembre 2016 au montant de 453 121.30 \$.

La liste des salaires pour le mois de septembre 2016 est également déposée.

### **2016-10-261**      **ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 553-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 451-2007 PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR PRÉJUDICE MATÉRIEL SUBI EN RAISON DE L'EXERCICE DES FONCTIONS**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 451-2007 a été adopté le 3 juillet 2007 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu d'abroger ce règlement ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce Conseil soit le 12 septembre 2016 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'adopter le règlement 553-2016 qui abroge le règlement 451-2007 prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions ;

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

2016-10-262

## **CROIX-ROUGE – APPROBATION NOUVELLE ENTENTE DE 3 ANS ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités se doivent de prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et de leurs biens en cas de sinistres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge a pour mission d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, pour une période de trois (3) ans.

De contribuer financièrement à un montant de 0,16 \$ par personne, par an, pour la durée de l'entente.

Résolu également d'autoriser le Maire et le Directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, l'entente de services aux sinistrés.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-263

## **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 2016-06-163 du 13 juin 2016, le conseil municipal a donné son autorisation pour effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du volet amélioration du réseau routier municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce sont des travaux des rues des Saules, Ménard et Rose-Marie qui sont l'objet de cette demande ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** résolution municipale doit attester de la fin de ces travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents de confirmer,

**QU'ILS** approuvent les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues des Saules, Ménard et Rose-Marie pour un montant subventionné de 11 000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**QUE** les travaux de réfection des rues des Saules, Ménard et Rose-Marie sont terminés, ces travaux faisant l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

**ET** d'autoriser le Directeur général à signer le formulaire V-0321 du MTMDET pour compléter la demande de remboursement.

Adoptée à l'unanimité

## **2016-10-264      AUTORISATION D'ACHAT DU LOT 3 556 964**

**CONSIDÉRANT QUE** le MTMDET (Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) désire disposer de l'immeuble portant le # de lot 3 556 964 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant demandé est de 1 600.00 \$ + taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil entend utiliser ce lot à des fins municipales ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser le Directeur général à signer l'acceptation de l'offre du MTMDET et d'autoriser le Maire et le Directeur général à signer l'acte de vente, à intervenir au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ainsi qu'à signer tous les autres documents requis pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

## **2016-10-265      ACCEPTATION DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'évaluation de la MRC de La Haute-Yamaska a déposé le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière 2017 le 15 septembre 2016 pour son deuxième exercice financier ;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 1002 du code municipal, la municipalité doit déposer son rôle de perception qui servira de base pour établir le budget 2017 de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'accepter le dépôt du rôle d'évaluation tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

## **2016-10-266      CLUB 3 ET 4 ROUES COMTÉ JOHNSON – DROIT DE PASSAGE 2016-2017 DE VÉHICULES HORS ROUTES – CHEMIN BERNIER**

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Sylvain Gilbert, directeur de la signalisation du Club 3 et 4 roues comté Johnson, à l'effet de valider le droit de passage pour 2016-2017 de véhicules hors route sur notre territoire ; sur le chemin Bernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur Estrie se limite au chemin Boileau et qu'au nord de Boileau c'est le secteur Johnson ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil appuie la demande de validation d'un droit de passage pour 2016-2017 de véhicules hors route sur notre territoire, sur le chemin Bernier :

Adoptée à l'unanimité

2016-10-267

### **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM 2016-14 POUR TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS – COURS D'EAU LACHAPPELLE ET 3<sup>E</sup> RANG OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'eau Lachapelle cause des dommages à l'accotement du 3<sup>e</sup> rang Ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenu un certificat d'autorisation du MDELCC pour effectuer des travaux correctifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons envoyé 6 demandes de prix, reçu 3 et que le plus bas soumissionnaire est Groupe Allaire et Gince Infrastructures Inc. au montant de 6 000.00 \$ + taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'octroyer le contrat SCM 2016-14 à Groupe Allaire et Gince Infrastructures Inc. pour un montant de 6 000.00 \$ + taxes (6 898.50 \$).

Il est à noter que M. Dave Williams ing. est mandaté pour superviser les travaux.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-268

### **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM 2016-15 POUR L'ASPHALTAGE SECTION HAUT-DE-LA-RIVIÈRE SUD**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons réalisé des travaux de pulvérisation sur le Haut-de-la-rivière Sud ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous voulons asphalté la section pulvérisée ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons envoyé 4 demandes de prix ;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu 2 soumissions et que le plus bas soumissionnaire est Pavages Maska Inc. au montant de 16 558.52 \$ + taxes (19 049.66 \$) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'octroyer le contrat SCM 2016-15 à Pavages Maska Inc. pour un montant de 16 558.52 \$ + taxes (19 049.66 \$) ;

Il est à noter qu'il faut ajouter le coût du matériel de rechargement au montant de 23.00 \$ / la t.m (matériel + transport).

Adoptée à l'unanimité

2016-10-269

## **APPROBATION DE FIN DES TRAVAUX ET ATTESTATION DES COÛTS TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de pavage des rues Ménard, Rose-Marie, des Saules et une portion d'Ostiguy sont terminés en date du 30 septembre 2016 et que le coût des travaux réalisés s'élève à 417 943.00 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déposé au Ministère des Affaires municipales et occupation du territoire une programmation révisée le 30 septembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-270

## **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016**

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de septembre 2016 soit :

Bâtiment accessoire 2

Canalisation, entrée charretière, ponceau 3

Construction bâtiment principal 2

Démolition 2

Enseigne 1

Installation septique 1

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 1

Permis de brûlage 1

Piscine / bain à remous 1

Rassemblement sur une place privée 1

Rénovation, réparation et modification 11

Pour un total de 26 permis et une valeur totale de 651 800.00 \$

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2016-10-271 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # D16-08 / LOT 3 556 192

Propriétaires : M. Guylain Lagacé et Mme Nathalie Pelletier  
Adresse : 150 rue Patenaude  
Zonage municipal : RE-2

### Objet de la demande :

Le requérant désire obtenir une dérogation mineure afin d'autoriser un dégagement moindre entre un bâtiment accessoire de type abri permanent pour un spa de grandeur 14' X 11'-10" et la résidence. La demande vise à implanter le bâtiment accessoire à 2.43 mètres de la résidence au lieu de 3 mètres tel qu'exigé par l'article 71 du règlement de zonage # 461-2008.

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation du bâtiment accessoire doit respecter la distance exigée à l'article 71 du règlement de zonage # 461-2008 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le spa est déjà existant et situé dans l'endroit le plus accessible pour le propriétaire ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** dalle de ciment est déjà existante ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation du bâtiment accessoire ne cause aucun préjudice au voisin ainsi qu'au service de sécurité et incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la marge avant ainsi que la marge arrière sont respectées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution est valide seulement pour ce bâtiment accessoire tant que celui-ci est existant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser la dérogation mineure afin de permettre un dégagement de moins de 3 mètres entre un bâtiment accessoire de type abri permanent pour un spa et la résidence.

Adoptée à l'unanimité

## 2016-10-272 ENTENTE AVEC M. VINCENT MORIN ET MME NATHALIE PAQUIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE SUR LE LOT 3 555 555

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 03 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), il y a un rejet environnemental sur le lot 3 555 555 et qu'en vertu de ce règlement, la municipalité se doit d'intervenir ;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité est autorisée à faire les travaux afin de rendre une installation septique conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), et ce aux frais du propriétaire ;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QU'UNE** entente est signée entre la Municipalité, M. Vincent Morin et Mme Nathalie Paquin pour la construction d'une installation septique sur le lot 3 555 555 ;

**CONSIDÉRANT QUE** 2 soumissions ont été demandées et que 2 ont été reçues ;

**CONSIDÉRANT QU'Excavation F. Paquette Ltée** est le soumissionnaire le plus bas pour un montant de 5 730.00 \$ + taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être réalisés dans les plus brefs délais, soit d'ici le 30 novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire est responsable du raccordement de la plomberie et de l'électricité au bâtiment et qu'il devra fournir à la municipalité un certificat de conformité 30 jours après la fin des travaux, et ce à ses frais ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser Excavation F. Paquette Ltée à procéder aux dits travaux pour un montant de 5 730.00 \$ + taxes ;

Il est à noter que tous les frais seront ajoutés au compte de taxes 2017 de la propriété (lot 3 555 555).

Adoptée à l'unanimité

2016-10-273

## **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE BANCS POUR LE PARCOURS DES AÎNÉS**

Point retiré.

### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Le maire mentionne que l'activité d'échanges de vivaces a eu lieu la fin de semaine passée et qu'il en reste. Donc les citoyens sont invités à venir en prendre, c'est premier arrivé premier servi.

Un citoyen demande si avec l'achat du lot du MTQ au coin du 5<sup>e</sup> Rang et de la Route 137, le vieux chemin est inclus ?

Le maire répond que oui, il en fait partie.

Une citoyenne nous fait part que lorsqu'elle marche avec ses enfants, il y a des courbes dangereuses, spécifiquement dans la courbe sur du Rocher et Lussier. Elle demande si l'on peut la rendre plus sécuritaire ?

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Le maire la remercie de l'apporter au Conseil, car suite à votre courriel, nous en avons discuté lors de notre rencontre préparatoire. Le dossier sera discuté lors de la planification et de la préparation budgétaire 2017.

Madame demande quand et comment elle peut obtenir un suivi ?

Le maire répond que rien n'est prévu à court terme (dans les 2 à 3 semaines). Nous en reparlerons lors de notre discussion pour le budget et un suivi lui sera fait.

Madame Maude Charpentier dépose une pétition de 39 répondants d'un sondage qu'elle a préparé et fait circuler.

Un citoyen mentionne que l'an dernier, l'école a tenu une journée où les élèves occupaient les postes d'élus et demande si l'activité sera reconduite.

Le maire répond que suite aux changements à la direction de l'école l'activité n'a pas eu lieu en 2016. Nous en discuterons avec la nouvelle direction.

Une citoyenne, membre du CCU et du comité Agir Vert, demande comment doit-on procéder pour apporter et faire des projets. Elle est déçue du manque de collaboration et de participation de la municipalité et de la communauté ?

Le maire répond que le projet de bibliothèque en plein air et celui de l'embellissement de la rue Principale ont été réalisés et ce fut de beau succès. De plus, il n'y a eu aucun problème, ni de vandalisme. Les projets se sont faits rapidement et ont été très appréciés.

Un citoyen demande à qui doit-on s'adresser pour proposer des projets ?

Le maire répond qu'il est possible dans parler aux élus et de préférence au directeur général pour qu'il en assure un suivi.

Une citoyenne demande s'il doit y avoir un employé municipal sur le comité Agir Vert ?

Le directeur général répond que la municipalité n'oblige pas la présence d'un employé, mais qu'habituellement ça facilite l'avancement des projets.

Une citoyenne demande comment peut-on communiquer avec la municipalité ? Par écrit ?

Le maire répond oui par écrit, et que le courriel est préférable.

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Une citoyenne dépose une pétition dans le but de faire asphalté le chemin Beauregard Sud.

Le maire répond que nous avons entrepris en juillet de faire une demande de subvention pour le rechargement et le pavage du chemin Beauregard Sud. Si la réponse est favorable, la municipalité projette de faire les travaux en 2017 ou 2018.

Une citoyenne demande si la réponse n'est pas favorable ?

Le maire répond que le conseil devra y réfléchir de nouveau.

Une citoyenne mentionne qu'en 2006 monsieur le maire a fait la promesse d'asphalter Beauregard Sud. Qu'allez-vous faire ? Écoutez vos citoyens.

Le maire répond qu'avec le programme d'aide nous ferons le travail. Nous avons tenu une séance extraordinaire en juillet afin de déposer une demande de subvention. Nous attendons la réponse à cette demande.

Une citoyenne demande si un tempo ne dérange pas, pourquoi l'enlever l'été. On peut le conserver et mettre une toile d'été ?

Le maire répond que le conseil a statué que nous appliquons la réglementation. Plusieurs citoyens disent qu'ils sont satisfaits de l'application de la réglementation à tous.

Une citoyenne demande que le « frame » d'un abri temporaire soit debout ou à terre quelle différence ça fait ?

Le maire répond que la réglementation exige d'enlever les abris temporaires.

Une citoyenne indique au maire qu'elle a un enregistrement d'une conversation entre eux et d'ailleurs qu'elle enregistre toutes ses conversations téléphoniques.

Le maire l'invite à faire écouter immédiatement son enregistrement à l'ensemble de l'auditoire présent.

Une citoyenne dénonce avoir reçu une contravention de 500.00 \$ + frais et que la municipalité s'acharne sur elle.

Une citoyenne dénonce avoir fait le tour de la municipalité et trouvé 15 propriétés avec des abris temporaires en infraction pour lesquels la municipalité n'a pas émis de constat.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Une citoyenne dénonce que d'autres citoyens n'ont pas de fosses septiques conformes et que la municipalité n'y fait rien.

Le maire répond qu'il n'en est rien, à preuve ce soir, nous avons procédé à une conformité avec les nouvelles règles que nous disposons maintenant.

Une citoyenne dénonce qu'il y a de la corruption au sein des élus et demande la démission du maire et de certains membres du conseil.

Le maire met fin à la période de questions

## **2016-10-274      *LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Richard Pigeon que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 22.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Pierre Bell  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

M. Paul Sarrazin  
Maire